> BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN >

Syndicat National du Personnel Navigant Commercial

www.snpnc.org
TEL +33 (0) 1 49 19 58 18
FAX +33 (0) 1 49 47 00 60
MAIL snpnc@snpnc.org

Roissy le 09/09/09
Tous PNC - BS-09-103

CONSIGNES GENERALES DE GREVE

L'ordre de grève débutera à 00h00 et se terminera à 23h59, il concernera tous les vols.

1 – AU DÉPART DE PARIS

- ✓ Tous les vols doivent être refusés, quelle que soit leur destination, aussi bien en MEP qu'en PEQ, qu'il s'agisse de vols et d'appareils propres à notre Compagnie ou pour le compte ou sur un appareil de toute autre Compagnie, qu'il s'agisse de lignes régulières, de vols spéciaux ou de charters.
- ✓ Dès le début de la grève, vous devez refuser de confirmer tout courrier se situant pendant ou après la grève.
- ✓ STAGES : le PNC ne doit pas s'y rendre.
- ✓ Les VISITES MEDICALES **seules**, doivent être acceptées.

Attention :

- AVANT la grève, vous n'êtes pas tenus de déclarer vos intentions au sujet de la grève.
- Le fait que vous ayez déjà "confirmé" un courrier ne vous enlève absolument pas le droit de faire grève ce jour-là.
- Si vous faites l'objet de "sollicitations", voire de "pressions", des **membres de l'Encadrement et de la Direction sachez que vous n'êtes pas tenus d'y répondre,** même si des précautions oratoires sont prises par votre interlocuteur.
- **Ces sollicitations sont illégales,** si elles sont faites au nom de l'employeur.
- En cas de problème, nous vous demandons de nous en **informer** dans les plus brefs délais.

…/…

> BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN >

snpnc au service d'un métier depuis 1954
Syndicat National du Personnel Navigant Commercial
www.snpnc.org
TEL +33 (0) 1 49 19 58 18
FAX +33 (0) 1 49 47 00 60
MAIL snpnc@snpnc.org

2 – AU DÉPART DES ESCALES

VOUS EFFECTUEZ LE VOL ET VOUS CESSEZ VOTRE ACTIVITE AU PREMIER ATTERRISSAGE SUR VOTRE BASE D'AFFECTATION

- ✓ Vous n'avez pas préalablement à votre prise de service à signifier vos intentions au sujet de la grève.
- ✓ Si vous avez des doutes sur certains cas, des problèmes (hébergement ou autres…) quelle que soit l'heure, téléphonez au SNPNC.

3 – REPRISE DU TRAVAIL

Exception faite du PNC en repos légal, en vacances ou en arrêt maladie, vous devez rester disponibles afin de pouvoir :

- reprendre éventuellement le travail avant l'heure fixée par **l'ordre de grève**, si la grève était interrompue,
- assurer un courrier humanitaire autorisé par le SNPNC,
- reprendre le travail normalement dès la fin de la grève.

Si vous êtes en repos périodique ou en OFF Soyez solidaires :

- n'acceptez aucune modification de programme.
- Venez rejoindre le mouvement.

En cas de "problème", n'hésitez pas à téléphoner à votre déléguée